DJ MORO

V11/2025

Conditions générales

Prestation

Si je dois amener du matériel le local doit être à ma disposition au moins 1 heure avant le début de la soirée. Si la durée de la prestation est précisée sur le contrat chaque demi-heure supplémentaire sera facturé 25.-. Le montage et démontage du matériel n'est pas pris en compte dans les heures facturées sauf dans des cas particuliers. La location de la salle, l'électricité et le nettoyage final sont à la charge du client.

Réservation d'une date

La réservation d'une date est automatique après signature du contrat et versement de l'avance indiquée sur la confirmation (généralement 20%). Une pré-réservation n'est pas possible. Entre le moment que vous recevez une offre et la signature du contrat la date n'est pas réservée.

Publication internet

Après réservation de la date l'évènement sera visible sur www.djmoro.com et/ou Google à la rubrique « agenda ». Le nom, type de soirée et le lieu seront visibles même après l'évènement pour une durée indéterminée.

Des photos et/ou vidéos prises pendant la soirée pourront être publiés sur les réseaux sociaux. Si le client ne souhaite pas que des photos soient publiés il doit avertir DJ MoRo avant la soirée.

Mailing-list

Tout contact pour une offre ou un contrat implique une inscription à ma mailing list. Un simple mail suffit pour enlever votre adresse de cette liste. Cette liste reste confidentielle et ne sera pas diffusée à tiers.

Mariage

Cet évènement est très délicat pour nous les DJ's. Pour cette raison je conseille au moins une rencontre sur place pour se connaître et discuter le déroulement de la soirée. La plupart des fois les amis organisent des jeux / animations; il serait également souhaitable de les rencontrer pour s'organiser.

Matériel audio

Matériel audio nécessaire pour une soirée type:
Régie : au moins 2 lecteurs CD professionnels Pioneer génération Nexus avec câblage ProDJ-Link, une table de mixage et éventuellement 2 platines vinyle Technics SL1210 MK2 (ou équivalent) pour la partie « *vinyl show* ».
Sonorisation : Amplification et haut-parleurs dimensionnés pour la grandeur de la salle; 1 retour pour le DJ est préférable.

Location matériel audio et effets lumière

Je peux louer ma régie (2 lecteurs Pioneer CDJ2000 Nexus, table de mixage Pioneer DJM750-M52 et 2 platines vinyle MK2) et une sonorisation (évalué à 100-150 personnes). Pour une sonorisation plus importante je conseille de louer le matériel (voir sur mon site pour quelque lien). La plupart des restaurants ou locaux de fêtes ont leur fournisseur habituel de matériel; informez-vous auprès du propriétaire.

Si je dois prendre en charge la location je demande une participation de 10% du montant (au minimum 50.-) pour la gestion, l'éventuel transport et le montage. Dans ce cas le montant de la location doit être versé à l'avance.

Droits d'auteur

Les droits d'auteur sont à la charge du client/organisateur. Pour les anniversaires ou mariages aucune redevance n'est due. Voir www.suisa.ch pour plus de renseignements.

Votre musique

Vous pouvez amener votre musique si vous le souhaitez. Celle-ci doit être analysée avec le logiciel Rekordbox (gratuit) et exportée sur clé USB. Un appareil (ordinateur, portable, …) avec prise casque (jack 3,5 mm) peut être branché à la régie si nécessaire.

Hébergement

Suivant le lieu et l'horaire je demanderais la possibilité de dormir sur place. Un canapé chez un ami peut faire l'affaire …!

Repas et boissons

Boissons non alcoolisées à charge du client pendant toute la manifestation. Un éventuel repas est demandé suivant les horaires de la prestation.

Paiement

Le paiement doit s'effectuer à l'avance ou le jour même. Une avance d'au moins 20% de la prestation devra être versée lors de la confirmation. Le montant total du matériel loué doit être versé au plus tard 15 jours avant la manifestation. Les éventuelles heures supplémentaires ou autres prestations pourront être réglées dans les 15 jours suivants l'évènement.

Dédommagement

Aucun remboursement ou dédommagement ne peut être exigé si pour une quelconque raison la soirée n'est pas une réussite (panne de matériel, musique pas adéquate, …). Rassurez-vous : ça n'est jamais arrivé !

Assurances

Le client est responsable du matériel loué ou mis à disposition par DJ MoRo en cas de dommages, vol, mauvais temps, …

Frais d'annulation

Les frais d'annulation sont indiqués sur le devis / contrat. Pour l'annulation de l'éventuelle location de matériel le contrat du loueur fait fois. En cas d'annulation ou report de l'évènement pour des raisons non imputables au client l'avance est due mais pourra être récupérée ultérieurement.